

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 54 (1957)  
**Heft:** 7

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A DISPOSITION

### DES SECTIONS ET DE LEURS MEMBRES

Insigne de la Romande	la pièce	<b>Fr. 1.70</b>
Diplôme d'honneur	>	> <b>1.50</b>
Carte correspondance couleur	la douz.	> <b>1.50</b>
Cahier de comptabilité	la pièce	> <b>2.50</b>
Table des matières du Bulletin		> <b>1.—</b>
Collection du Journal suisse d'apiculture	l'année	> <b>5.—</b>
Panonceau réclame	la pièce	> <b>1.—</b>
Brochures sur « LE MIEL »	la douz.	> <b>1.50</b>
	le cent	> <b>12.—</b>

Pour éviter les frais d'un remboursement, passez vos commandes en versant le montant correspondant au compte de chèques postaux II 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, et en indiquant au verso du coupon le détail de la commande.

Etablissement d'apiculture

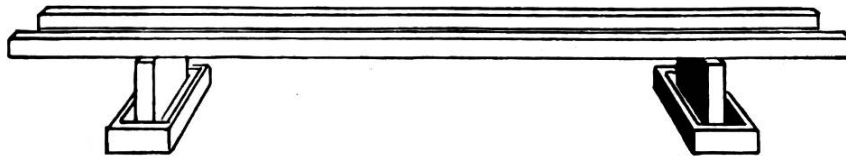
## J. & Ed. Bassin, Marchissy (Vd)

Téléphone 9 87 38 Appartement 9 87 67

Ruches D.B. & D.T. ordinaires et pastorales, 1er choix  
Ruches pépinières, cadres, couss.-nourisseurs, ruchettes  
d'élevage RUCKSTUHL, et autre matériel sur demande  
Travail soigné. Bois 1er choix du Risoux. Prix courant  
franco.

Dépositaire :  
M. Ruckstuhl,  
Chambésy

**Supports de ruches (en ciment) modèle « Cornaz, Allaman »**



avec auget pour protection contre les fourmis et abreuvement des abeilles.  
Poutrelles de 300 cm.

PRIX : supports, Fr. 8.50 pièce ; poutrelles, Fr. 11,50 pièce ;  
départ Allaman (emballage à retourner franco)

**L. CORNAZ & FILS, ALLAMAN (Vd) Tél. (021) 7.70.38**

## AUX ACHETEURS ET VENDEURS DE REINES ET ABEILLES

Nous tenons à vous rappeler que les prescriptions fédérales parues dans notre Journal concernant le trafic, la vente, le déplacement d'abeilles et de reines sont toujours en vigueur. Il est donc interdit, sans autorisation spéciale, de sortir des abeilles des territoires à ban non traités contre l'acariose.

**Service des annonces.**

Reines 1957. A vendre de mon élevage, reines sélectionnées de race italienne pure, jaune-or, 1re qualité. Prix fr. 10.—, cage et port compris ; disponibles dès le 2 mai, jusqu'à mi-septembre.

Etablissement d'apiculture **Monte Generoso, Mirko Zariatti, Capolago, Tessin.** Tél. 4 52 45.

Reines 1957, sélectionnées et marquées avec cage à délivrance automatique. Noires et croisées italo-américaines. Prix officiels. Rucher n'ayant jamais eu d'acariose et traité préventivement. (Exp. rapide.) **Eugène Rithner, éleveur, Chili-Monthey, Vs.** Tél. (025) 4 27 13.

**A vendre reines NIGRA 1957,** ainsi que des nucléi B. J. et D. B. Prix : reines 15 fr. la pièce, cadres B. J. 10 fr., D. B. 15 fr. (rucher traité au Folbex).

S'adresser à **A. Staehli, Aegerfen, près de Bienne.** Tél. (032) 7 47 63.

**Reines et essaims artificiels,** abeilles noires du pays ; reines fécondées en station, marquées, 15 Fr. avec cage. Ruchettes de fécondation, nouveau système, très pratique, 15 fr. ; habitées avec jeune reine fécondée et population, 32 fr. Canton traité contre l'acariose et rucher traité préventivement contre le noséma. Deux médailles d'or. **Henri Macherel, Ecole compl. prof., Fribourg.** Tél. (037) 2 33 86.

**Reines de choix 1957,** carnioliennes, fécondées et sélectionnées sur les meilleures souches. Garanties saines. Marquées sur demande. Canton traité au Folbex. Prix : 13 fr. Nucléi : 15 fr. (le cadre D. B. plus la reine). Envoi franco.

**P. Racine, Petit-Lancy (GE).** Tél. (022) 25 49 21.

**Véritables reines italiennes,** pure race, sélectionnées, non essaimeuses, bonnes butineuses. Marquage et déclaration de santé sur demande. Livrables du 15 juin à fin septembre, 10 fr. la pièce, contre remboursement. Traitement au Folbex effectué.

**A. Aliprandi, apiculteur, Balerna, Tessin.**



n'est pas seulement

# une gourmandise

pour vos abeilles, mais

# une nécessité

pour le bon rendement de vos ruches

## Etablissements LAVANDY, à Yverdon

Tél. (024) 2 32 77

### NOURRISSEMENT pour la mise en hivernage

Sitôt la deuxième récolte terminée et les hausses enlevées, il faut restreindre les corps de ruche sur 7 à 8 cadres seulement, puis immédiatement commencer le nourrissage stimulant d'automne (vers la mi-août en général). Ce nourrissage est nécessaire afin de stimuler à nouveau la ponte de la reine, ponte qui a été ralentie depuis le milieu de juin. En stimulant en fin d'été, on assure aux colonies, par la ponte renforcée de la reine, **des effectifs suffisants pour l'hivernage**. Si les effectifs d'hiver sont trop faibles, le départ du printemps ne peut pas se faire normalement. Le nourrissage spéculatif de fin d'été se fait dans les mêmes règles que celui du printemps, soit par petites quantités, le soir de 2 en 2 jours. Sitôt que l'on aura constaté une belle ponte (environ sur 3 à 4 cadres), il y aura lieu de donner pour le nourrissage d'hiver proprement dit le sirop Lavandy à fortes doses, c'est-à-dire, **ce qu'une ruche peut consommer en une nuit, soit à peu près 2 kg. Une ruche normale a besoin d'environ 12 à 15 kg. de sirop LAVANDY pour passer un bon hivernage. Celui qui donnerait davantage, risquerait de trouver au printemps des colonies qui ne pourraient pas se développer, par suite de manque de place pour la ponte de la reine. On constate trop souvent que des apiculteurs nourrissent trop en automne**

**puis prétendent qu'un nourrissage spéculatif de printemps n'est pas nécessaire, les ruches ayant encore suffisamment de nourriture. Cette façon de pratiquer est fautive car on arrive au printemps devant la situation suivante :**

**La reine qui, par une règle naturelle, cherche à développer sa ponte n'en trouve pas la possibilité, les cadres étant encombrés de nourriture. De plus, c'est par un nouvel apport, au printemps de sirop stimulant, le LAVANDY en est un par excellence, que l'on stimulera vraiment la reine, et non pas par la présence d'anciennes provisions.**

Si le sirop a été donné dans de bonnes conditions et qu'il est bien operculé, il n'y aura aucun risque de dysenterie et au printemps la colonie sera d'autant plus forte.

Il est absolument faux de vouloir hiverner des colonies sur tous les cadres. Le sirop se trouve de ce fait non operculé et éparpillé dans tout le corps de ruche, ce qui provoque un risque de fermentation. De plus, si l'hiver est rigoureux, le groupe d'abeilles ne peut se déplacer pour atteindre les cadres éloignés et il risque ainsi de mourir de faim à côté des provisions. Hiverner des colonies sur 8 cadres est la sagesse même. Au printemps, il n'y aura qu'à rajouter 2 cires gaufrées à la floraison. Si toutes ces conditions sont remplies et que les colonies ont été nourries au sirop Lavandy, les colonies seront en parfait état aux premières sorties de printemps.

# Renseignements administratifs

## CONSTITUTION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

**PRÉSIDENT** : M. Paul Meunier, Martigny-Bourg. Tél. (026) 6 11 56.

**VICE-PRÉSIDENT** : vacant.

**SECRÉTAIRE** : M. le Dr Paul Zimmermann, Av. du Mail 29, Genève. Tél. (022) 25 82 01.

**ADMINISTRATEUR-CAISSIER** : M. Marcel Soavi, Gingins. Tél. (022) 9 93 56.  
(pour Lausanne 023).

Chèques postaux II 1480, pour les abonnements suisses et étrangers, échanges, changements d'adresse, cahiers de comptabilité apicole, insignes, diplômes, statuts, emboîtages pour la collection du Journal et surprimes pour « Assurance Vol et Déprédations ».

**RÉDACTEUR** : M. Arthur Valet, avenue de Plan 15, Morges, pour toutes communications et articles concernant le Journal. Tél. (021) 7 27 42. Chèques postaux II 16 364.

**BIBLIOTHÈQUE ET CONTROLE DU MIEL** : M. J. Dietrich, bibliothécaire, Fribourg, rue Grimoux 12. Chèques postaux IIa 1198. Tél. (037) 2 65 97.

**ANNONCES** : M. Louis GASSMANN, inst., Courrendlin. Tél. (066) 3 52 07.  
Ch. post. IV 1370.

**ASSURANCES** : M. BROQUET Henri, Courtedoux.

Les surprimes « Vols et déprédations » sont à verser au Caissier-administrateur.  
Ch. post. II 1480.

**ABONNEMENTS ET CHANGEMENTS D'ADRESSE** : Abonnements suisses 7 fr. Etranger 8 fr.  
Les abonnements partent toujours du 1er janvier. Les nouveaux abonnés en cours d'année reçoivent les numéros déjà parus.  
Les changements d'adresse sont gratuits. Les demandes doivent être accompagnées de la dernière adresse découpée sur le Journal.

**CONCOURS DE RUCHERS** : M. Auguste Gonet, Vuarrens. Tél. (021) 4 04 74.

**PRÉPOSÉ AUX VÉTÉRANS** : vacant.

**PESÉES ET STATIONS D'OBSERVATION** : M. G. Matthey, Pillichody 3, Le Locle.

---

**SERVICE DES ANNONCES** : Les annonces coûtent : page couverture Fr. 110.—, 1 page Fr. 100.—,  $\frac{3}{4}$  page Fr. 85.—,  $\frac{1}{2}$  page Fr. 60.—,  $\frac{1}{4}$  page Fr. 30.—,  $\frac{1}{8}$  page Fr. 15.—,  $\frac{1}{16}$  page Fr. 7.50. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces : Maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. 1 fr. la ligne et 50 ct. le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Louis GASSMANN, à Courrendlin, J. b., jusqu'au 16. Après cette date la parution n'est plus garantie.

## Centrale romande des miels

**PRÉSIDENT** : M. Louis Voutaz, Sembrancher. Tél. (026) 6 61 02.

**SECRÉTAIRE** : M. G. Golay, inst., Cossonay. Tél. (021) 8 03 44.

**GÉRANCE** : Petit-Chêne 19, Lausanne. Tél. (021) 23 45 18.

(Toute correspondance concernant le commerce du miel doit être adressée à la gérance.)